

Objet : **INTERCOMMUNALITÉ** - Travaux d'urbanisation sur la RD1C des PR3+100 au PR3+300 route de Mondonville - convention entre Toulouse Métropole, le Conseil Général et la commune d'Aussonne



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 63/13 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 29 AOUT 2013

Affiché le : 28 AOUT 2013

L'An deux mille treize, le vingt-six août, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 août 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, SUZE, FERTE.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
Mme PETIT	à	M. ZAMBONI
M. LOUGE	à	M. FERTE
Mme GESTA	à	Mme SUZE

ABSENTS : Mme DURAND, M. SALAÜN

Secrétaire : Mme GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - Travaux d'urbanisation sur la RD1C des PR3+100 au PR3+300 route de Mondonville - convention entre Toulouse Métropole, le Conseil Général et la commune d'Aussonne

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'urbanisation en vue de la création de cheminements piétons sur l'emprise de la RD1C (route de Mondonville) des PR3+100 au PR3+300, il convient de signer une convention avec Toulouse Métropole et le Conseil Général.

Celle-ci a pour objet de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de ces travaux ainsi que les modalités d'entretien ultérieur des aménagements réalisés.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

Objet : *INTERCOMMUNALITÉ - Travaux d'urbanisation sur la RD1C des PR3+100 au PR3+300 route de Mondonville - convention entre Toulouse Métropole, le Conseil Général et la commune d'Aussonne*

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 27 août 2013

Le Maire,


Lysiane MAUREL

